

J'avais alors exprimé notre inquiétude au sujet de divers aspects du bill dans sa forme actuelle et des intentions apparentes du ministre. Le ministre n'a pas touché aux points soulevés alors, ce qui me déçoit un peu; peut-être le fera-t-il aujourd'hui. Plus précisément, j'avais signalé le danger que comporte la grande latitude laissée au ministre et au gouverneur en conseil quant à la définition des zones qui peuvent être désignées comme zones spéciales à cette fin. J'avais aussi signalé le danger de la grande latitude laissée au ministre quant au genre d'industrie à aider et quant à la forme de l'aide à accorder. J'avais souligné l'importance qu'il y avait à apporter le plus de précisions possible au plus tôt afin que chacun sache ce qui lui revient. J'avais aussi signalé la centralisation excessive à nos yeux, qu'implique le principe administratif du présent bill.

J'ai déploré qu'on ait aboli l'Office d'expansion économique de la région atlantique, organisme administratif et coordonnateur, et j'ai proposé que le sort des organismes comme celui-là soit discuté et étudié avec les provinces, avec le Québec, au sujet de ce vaste territoire qui s'étend à l'est de Trois-Rivières et qui tient tant à cœur au ministre, et pour cause. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus aujourd'hui, sauf pour dire à quel point cela nous préoccupe au regard du projet de loi.

Je veux toutefois insister davantage sur l'importance de la coordination si l'on veut prendre des mesures efficaces et suffisantes en vue d'éliminer les disparités régionales dans n'importe quelle région du pays. Je parle de coordination avec les autorités provinciales intéressées. Il est clair que les projets du ministre pourraient très bien contrecarrer les buts que poursuit le gouvernement de la province en cause. Il importe surtout que la plus grande coordination existe entre tous les ministères du gouvernement fédéral, car le ministre dirigera un nombre assez restreint d'activités gouvernementales qui touchent tous les aspects de l'expansion économique et qui, par conséquent, jouent un rôle très important dans le développement régional.

Nous en avons eu un exemple frappant depuis que le bill a subi la deuxième lecture à la Chambre. J'ai parlé alors du rôle primordial que jouent tous les ministères, et notamment le ministère des Finances. Ces derniers jours, nous avons eu la preuve de l'importance qu'ont les politiques de ce ministère et les politiques financières fédérales sur le développement économique d'une province.

[L'hon. M. Stanfield.]

Je veux parler surtout du Nouveau-Brunswick et du budget que le trésorier provincial a été forcé de présenter non pas aux fins de nouveaux services provinciaux ni à celles d'élargir les services existants dans des domaines importants, comme le gouvernement de cette province l'aurait voulu et l'avait annoncé, mais aux seules fins de joindre les deux bouts. Cette province a dû réduire ses dépenses à l'extrême et elle a jugé nécessaire de majorer ses impôts, notamment d'imposer une surtaxe de 10 p. 100 sur l'impôt sur le revenu et d'augmenter sensiblement la taxe de vente; il a établi non seulement une taxe de vente générale, mais une taxe de vente spéciale sur l'essence, les spiritueux, les cigarettes et le reste. Je souligne qu'il ne s'agit pas de nouveaux services, mais de services existants. Naturellement, les frais de l'instruction publique dans cette province y seraient pour beaucoup. Je mentionne ces choses à l'occasion de la mesure dont nous sommes saisis parce que, d'après les autorités en matière d'expansion économique régionale, il importe que les services gouvernementaux qui se rattachent à l'expansion économique, comme l'instruction publique, les transports y compris les routes et les services de santé, soient satisfaisants.

Je voudrais rappeler au comité les considérations du Conseil économique du Canada sur ce sujet dans son deuxième exposé annuel, en 1965, lorsqu'il a souligné la disparité saisissante quant à l'expansion des services dans les diverses provinces du Canada. Le Conseil a signalé ce qui suit:

En dépit d'un certain manque d'uniformité, semble-t-il, dans la répartition régionale des dépenses fédérales, dans l'ensemble les services assurés par le gouvernement fédéral contribuent indubitablement à atténuer les écarts de revenu entre les régions du Canada.

La situation est tout à fait différente sur le plan des gouvernements provinciaux et municipaux. Là on constate des différences notoires non seulement dans les besoins de services mais aussi dans les domaines et les degrés de responsabilité assignés au secteur public. Toutefois, ce qui joue encore un rôle plus fondamental, ce sont les disparités régionales des points de vue des richesses et des revenus nécessaires à l'établissement et au maintien des services régionaux. La conséquence inéluctable est une grande disparité dans les dépenses par habitant des administrations provinciales et municipales et partant, dans l'étendue et les normes des services publics assurés par ces administrations.

Les différences dans l'étendue et les normes des services publics régionaux ne sont pas importantes seulement à cause de leurs effets sur les disparités régionales de revenus des collectivités. Elles ont également des répercussions directes sur l'équilibre interrégional de la croissance économique. Même